



ANNUAL REPORT

NWT Legislative Assembly Pension Plans

March 31, 2025

Message from the Speaker

On behalf of the Board of Management, I am pleased to provide the annual report on the operations of the Legislative Assembly Retiring Allowances Act (RAA) and the Supplementary Retiring Allowances Act (SRAA) for the year ended March 31, 2025.

Over the twelve-month period to March 31, 2025, the assets of the RAA and SRAA earned returns of 11.6% and 11.5% respectively, outperforming the benchmark by 0.7% and 0.6% respectively. The market value of the combined assets is approximately \$69.9 million which supports the projected payment of promised benefits and leaves a surplus of \$7.4 million. In accordance with the funding policy, the Assembly commenced making contributions to the plans after a contribution holiday of over 20 years during the 2018-2019 plan year.

The Board of Management has a fiduciary responsibility for ensuring that investments in the RAA and the SRAA are made on a prudent basis and in accordance with the needs of its membership. The Board is also responsible for all administrative matters related to the provision of benefits under the plans. These responsibilities are met through regular meetings of the Board and are delegated through external advisors and staff of the Legislative Assembly. This past year, the Board of the 20th Legislative Assembly met three times to discuss pension related matters. Specifically, the Board undertook the following activities:

- Received a presentation on legislative, policy and case law updates from Aon;
- Reviewed the performance of the actuaries, investment consultant, investment managers, external auditor and fund custodian;
- Reviewed the April 1, 2024 funding valuations and approved an Assembly contribution schedule for 2025-2028
- Reviewed the statement of investment policies and procedures and approved proposed administrative and housekeeping relating to rebalancing of portfolios with investment managers.

I would like to thank the other members of the Board of Management for their continued diligence in the administration of your pension plans and we will continue to meet regularly to ensure our fiduciary obligations are fulfilled.

Respectfully,

Shane Thompson
Speaker

Governance

Pursuant to section 4(4) of the *Legislative Assembly Retiring Allowances Act (RAA)* and section 2.1(1) of the *Supplementary Retiring Allowances Act (SRAA)*, the Board of Management is responsible for the administration of the Northwest Territories MLA Pension Plans. The Board of Management is empowered by the Acts to engage any persons that it considers necessary to carry out the provisions of the Plans, and to engage professionals as it requires for advice and assistance.

Board of Management of the 20th Assembly

Hon. Shane Thompson Chair
Hon. Caitlin Cleveland
Hon. Caroline Wawzonek
Richard Edjericon
Robert Hawkins

Advisors

Actuaries

Aon

Auditors

Ashton Chartered Accountants

Custodian

CIBC Mellon Global Services

Investment Manager

MFS Investment Management
Connor, Clark & Lunn

Plan Description

The RAA is the basic MLA tax registered pension plan in which all Members must participate. The SRAA is a supplementary pension plan that provides the remaining plan benefits that exceed the benefit levels permitted under the income tax rules. Participation in the SRAA is optional. Plan benefit provisions are dependent on the Member's best average salary and years of credited service with the Legislative Assembly. Members contribute 6.5% of earnings to the RAA and Members who choose to opt into the SRAA contribute an additional 2.5%.

The assets under the RAA are held in a trust and can only be used to pay benefits and expenses of the plan while the assets under the SRAA are part of the Government's Consolidated Revenue Fund and could be used at any time for any other purpose.

Board of Management Activity

Administrative Activities

The Board of Management oversees all administrative and business processes associated with the management of the Plans in order to ensure they are managed in accordance with the governance manual, the provisions of the RAA and the SRAA and the applicable provisions of the income tax legislation. Each year, the Board works to ensure prudent stewardship of assets and liabilities. The Appendix contains a Plan Activity Chart which details the activities of the Board from April 1, 2024 to March 31, 2025.

The Board of Management held their annual meeting with the actuary and investment consultant in November 2024. The members received training on the two plans and their operation in order to be able to discharge their responsibilities in an informed manner. The results of the April 1, 2024 valuation were also presented during this meeting. As per the recommended strategy outlined in the funding policy, the Board approved contributions to the Plans for the 2024-2025 year.

Administration Report

Section 21 of the RAA and section 11.1 of the SRAA require that a report on the administration of the Acts be presented to the Assembly each fiscal year. The report summarizes the current active membership, inactive members and plan assets. The March 31, 2025 report is scheduled to be tabled during the Winter session and will be available on the Legislative Assembly website under Tabled Documents.

On March 31, 2025 there were forty-eight (48) prior members or survivors of prior members receiving monthly pensions from the RAA and sixty (60) from the SRAA. Membership information at March 31, 2025 is outlined in Table 1: Summary of Membership Information.

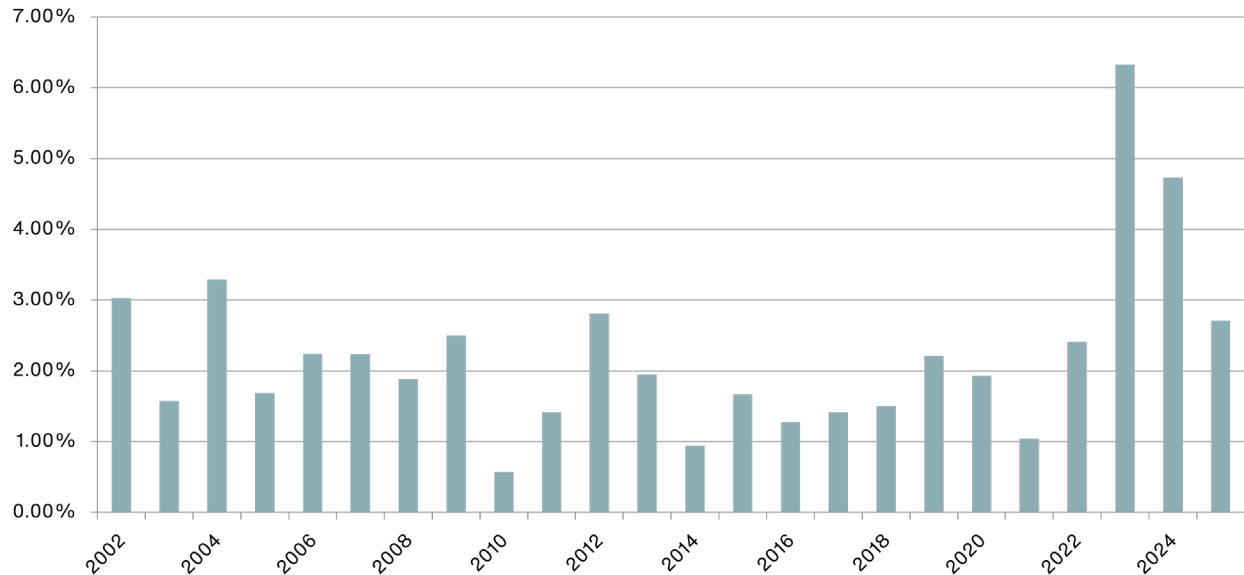
Table 1: Summary of Membership Information

	RAA	SRAA
Active	19	19
Deferred Non-Vested Members	13	0
Deferred Vested Pensioners	2	11
Pensioners	48	60



On January 1 of each year, pensions are increased to reflect changes in the cost of living as measured by the average Consumer Price Index to September 30 of the previous year. The January 1, 2025 increase was 2.71%. The chart below provides a history of cost-of-living increases that have been applied to pension payments.

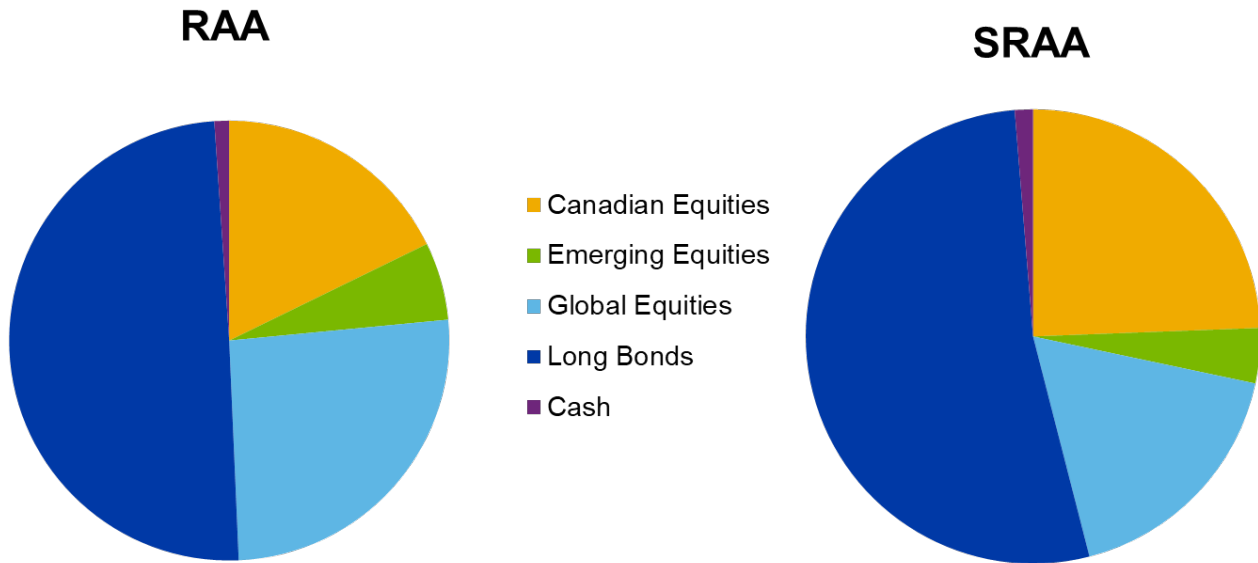
% COLA to Pension Payments 2002-2025



Investment Management.

The Board employs two investment management firms to invest the assets of the RAA and the SRAA. Each firm invests roughly half of the assets of the RAA and half of the assets of the SRAA in a number of asset classes that include Canadian, US and International equities as well as fixed income assets (e.g. bonds) to provide diversification. The two firms employ different investment styles which provide additional diversification to the pension assets so that when the assets invested by one firm are not performing very well, the assets invested by the other firm will hopefully perform better.

The asset mix of the RAA and SRAA pension funds at March 31, 2025 is summarized in the chart below.



Investment Performance

The RAA return for the year ending March 31, 2025 was 11.6%, which was higher than the policy benchmark return of 11.0%. Canadian Equities underperformed or met their respective benchmarks over the past year, while Global Equities, Emerging Market Equities, Long Bonds (MFS) and Long Bonds (CC&L) outperformed their benchmark. For the four-year period ending March 31, 2025, the RAA had an annualized return of 5.1% which exceeded the benchmark return of 4.7% by 0.4%.

Return on Investments %	2025	2024
Annual Return	11.6	9.1
Annual Benchmark	11.0	9.5
Four Year Annualized Return	5.1	7.3
Four Year Benchmark	4.7	6.6

The SRAA return for the year ending March 31, 2025 was 11.5%, which was higher than the policy benchmark return of 11.0%. The respective asset classes performed similarly to the RAA. For the four-year period ending March 31, 2025, the SRAA had an annualized return of 4.8% which exceeded the benchmark return of 4.6% by 0.2%.

Return on Investments %	2025	2024
Annual Return	11.5	8.1
Annual Benchmark	11.0	9.5
Four Year Annualized Return	4.8	7.1
Four Year Benchmark	4.6	6.5

Financial Highlights

In this fiscal year, there were some membership changes. One member terminated from the RAA and was paid a lump sum. The payment of pension benefits was relatively steady throughout the year. Investment income and Member and Assembly contributions fell short of the pension payments and expenses paid out of the plan, resulting in a decrease in the overall fund values. A summary of the change in market value of assets over the past year is summarized in the table below.

	RAA	SRAA
Market value at March 31, 2024	\$26,205,301	\$37,840,554
Member contributions	273,187	0
Transfers between plans	(2,137,810)	2,137,828
Assembly contributions	856,000	988,000
Investment income	2,781,345	4,568,472
Pension payments	(1,199,251)	(1,842,186)
Lump sum payments	(154,153)	0
Expenses	(216,130)	(234,329)
Market value at March 31, 2025	\$26,408,489	\$43,458,339

Funded Status

Aon, an independent actuary, determines the Plans' funded status by comparing the actuarial value of invested assets to the present value of all pension benefits that members have earned and are expected to earn in the future.

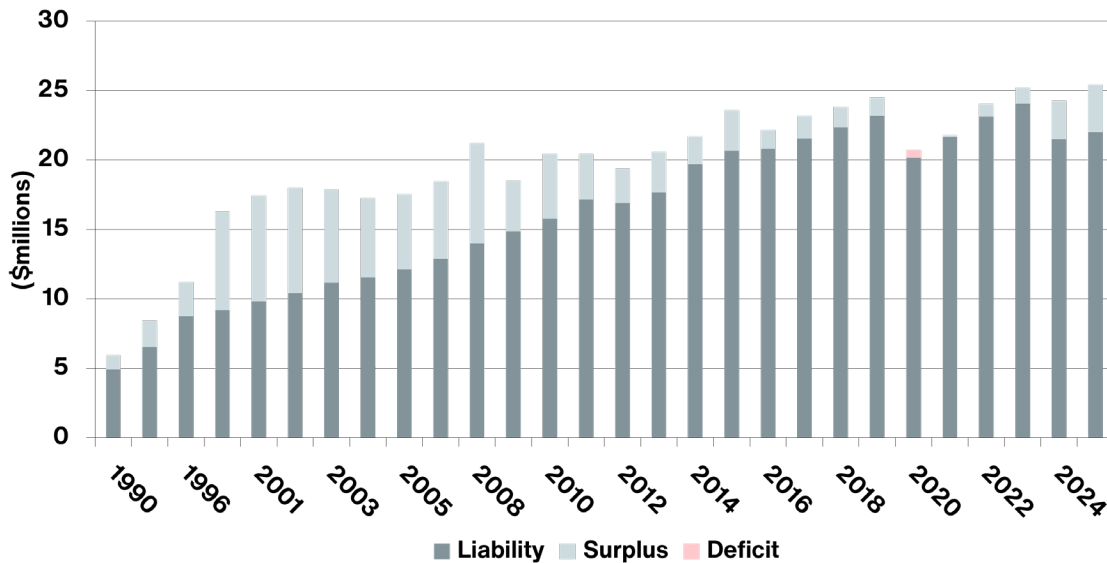
Following each election, a full actuarial funding valuation is performed for each plan and formal reports are produced by the actuaries. The RAA report is filed with the Canada Revenue Agency, who approves the range of contributions that may be deposited into the plan fund until the next formal actuarial funding valuation is filed.

Aon prepared an actuarial valuation as at April 1, 2024, reflecting the membership changes as a result of the November 2023 election, and updating the assumptions to reflect the current market environment. The results of this valuation were presented to the Board in the November 2024 meeting.

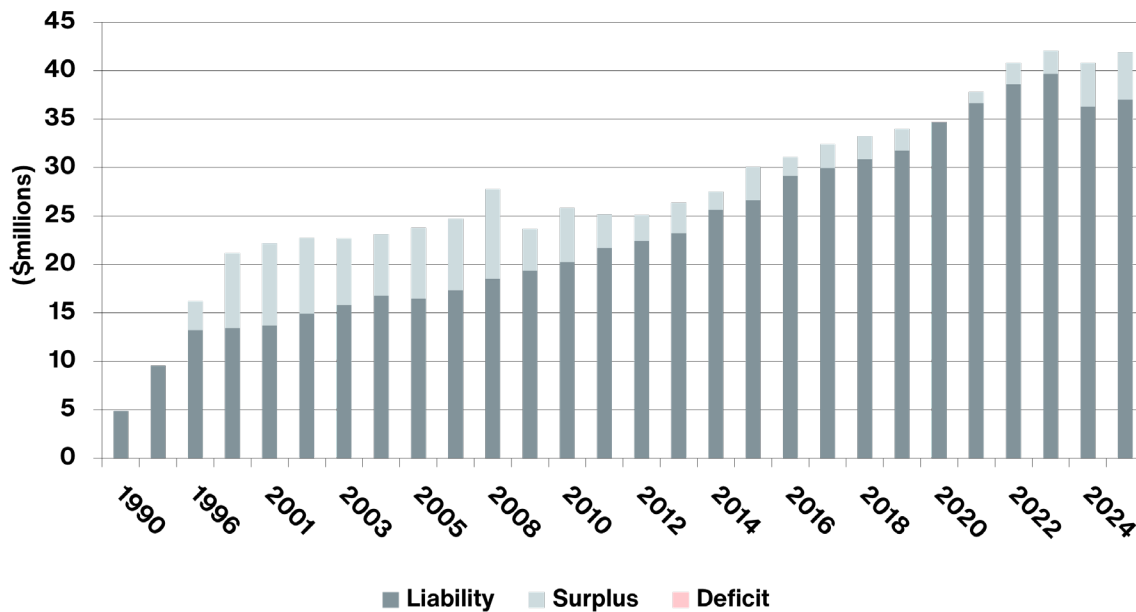
Since formal actuarial valuations are generally only performed following each election, the actuary presents the estimated funded position of the plans to the Board once each year. The actuarial estimates at March 31, 2025 have confirmed that both plans are in a surplus position. At March 31, 2025, the RAA had an estimated surplus of \$3.4 million with an accrued liability of \$22.0 million. The SRAA had an estimated surplus of \$4.0 million with an associated accrued liability of \$37.0 million. These estimates use the same assumptions as adopted for the actuarial valuation at April 1, 2024. The following charts summarize the estimated accrued liability and surplus since 1990 for both plans.



RAA Accrued Liability versus Surplus



SRAA Accrued Liability versus Surplus



The Board has seen some stability in the level of surplus over the last several years, mainly due to excess asset returns. The historical surplus has been used to allow the Assembly to take a contribution “holiday”. In other words, the surplus has been used to pay for Assembly contributions to fund new benefits earned by Members for over a decade. The Board recognized that as the surplus was depleted, the Assembly would be required to resume cash contributions to the plans. The Board developed a formal funding policy to guide the current and future Boards in strategic decisions surrounding the appropriate level of cash contributions and utilizing some of the surplus to lower contributions.

Fund Audit

Ashton Chartered Accountants audited the Statement of Changes in Net Assets Available for Benefits and the Statement of Obligations for Pension Benefits as at March 31, 2025. The financial statements are the responsibility of the Board of Management and the auditor's responsibility is to express an opinion on these financial statements.

The audit was conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. The auditors reported that, in their opinion, the statements present fairly, in all material respects, the Net Assets Available for Benefits as at March 31, 2025 and the Changes in Net Assets Available for Benefits for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

A copy of the audited financial statements of the Legislative Assembly Retiring Allowances Fund is available on the Legislative Assembly website under Tabled Documents.

Appendix

Plan Activity Chart – Fiscal Year Ended March 31, 2025

Activity	Frequency	Initiation	Completion	Status	Board Minute or Meeting Date
Board Mandate					
Annual Governance Report	Annually.	Deputy Clerk, Members & Precinct Services prepares report	Board reviews/acts on report	Approved	November 28, 2024
Self-Assessment of Governance Structure	Annually.	Consultant provides forms	Board completes assessment	Completed	March 9, 2024
Strategic Plan and Risk Assessment	Every 3-4 years	Consultant provides advice	Board determines strategic and risk plan	No changes to report	N/A
Plan and Communications Review					
Review Plan Text	Ongoing.	Law Clerk monitors developments	Board reviews/acts on advice	No changes to report	November 28, 2024
Review member entitlement statements as regulated by pension legislation	Ongoing.	Plan Administrator monitors legislation and member feedback	Board receives/acts on advice	No changes to report	November 28, 2024
Review Statement of Investment Policies and Goals	Ongoing.	Investment Advisor provides advice as necessary	Board reviews/acts on advice	Approved	November 28, 2024,
Monitor Pension and Tax legislation	Ongoing.	Actuary advises Board of changes	Board reviews/acts on advice provided	No changes to report	November 28, 2024
Monitor Case Law	Ongoing.	Law Clerk/Actuary advise Board of developments	Board reviews/acts on advice	No developments to address	November 28, 2024
Plan Funding/Accounting					
Review Funding Position	Annually.	Actuary provides information and advice	Board reviews advice and sets policy	Approved fund contribution for 2025/26 - 2028/29	November 28, 2024

Activity	Frequency	Initiation	Completion	Status	Board Minute or Meeting Date
Decide Frequency of Valuation Reports	Annually	Actuary provides information and advice	Board reviews advice and sets policy	No changes to report.	N/A
Approve Valuation Report	As required.	Actuary provides information and advice	Board reviews advice and sets policy	No changes to report.	November 28, 2024
Approve Actuarial Method and Assumptions	As required	Actuary provides information and advice	Board reviews advice and sets policy	No changes to report.	November 28, 2024
Approve Financial Statements	Annually.	Deputy Clerk, MPS prepares statements	Board reviews and approves statements	Approved RAA Audited Financial Statement as of March 31, 2014	September 15, 2024
Review Performance of the Actuary	Annually.	Deputy Clerk, Members and Precinct Services formulates report and advice	Board considers advice and determines action	Agreed performance is sufficient	November 28, 2024
Review Performance of External Auditor	Annually.	Deputy Clerk, Members and Precinct Services formulates report and advice	Board considers advice and determines action	Agreed performance is sufficient	November 28, 2024
Performance of Asset Management					
Monitor Investment Performance	Ongoing.	Investment Advisor provides advice	Board considers advice and determines action	Agreed performance is sufficient	November 28, 2024
Confirm or Amend Investment Strategy	Ongoing.	Investment Advisor provides advice	Board considers advice and determines action	No changes required	November 28, 2024
Review Content and Appropriateness of SIP&P	At least annually.	Investment Advisor provides advice	Board considers advice and determines action		November 28, 2024

Activity	Frequency	Initiation	Completion	Status	Board Minute or Meeting Date
Review of Investment Management Structure	Annual	Investment Advisor provides advice	Board considers advice and determines action	Advised consolidation of RAA and SRAA Portfolios with a single investment manager, CC&L. Board maintained status quo.	November 28, 2024
■ Approve Asset Mix ■ Approve Benchmarks					

Activity	Frequency	Initiation	Completion	Status	Board Minute or Meeting Date
■ Approve Investment Restrictions and Quality Standards ■ Approve Investments Outside of Asset Class Ranges of a Minor and Temporary Nature ■ Approve Investments Outside of List of Eligible Investments ■ Approve Securities Lending					
Review Performance of Investment Manager(s)	Annually.	Investment Advisor provides advice	Board considers advice and determines action	Agreed performance is sufficient	November 28, 2024
Review Performance of Custodian	Annually.	Deputy Clerk, Members & Precinct Services provides advice	Board considers advice and determines action	Agreed performance is sufficient	November 28, 2024
Review Performance of Investment Consultant	Annually.	Deputy Clerk, Members & Precinct Services provides advice	Board considers advice and determines Action	Agreed performance is sufficient	November 28, 2024



Activity	Frequency	Initiation	Completion	Status	Board Minute or Meeting Date
Administration					
Provide Plan interpretations and provide other guidance as needed to the administrator	As required.	Law Clerk provides advice as needed	Board reviews advice provided	Not required	N/A
Communication					
Content of Communication Materials (annual statements)	Ongoing.	Plan Administrator prepares changes to materials	Board reviews and approves changes	Board approved Members pension statements	November 28, 2024

Activity	Frequency	Initiation	Completion	Status	Board Minute or Meeting Date
Distribution of Plan Member Communication	Ongoing.	Plan Administrator	Board monitors quality and timeliness	Governance and administration reports tabled once approved by the Board. Governance reports sent to former members with annual pension statements	November 15, 2024
Member Feedback	Ongoing.	Plan Administrator monitors and advises Board	Board reviews advice	Former Member (Marie-Jewell) Requests retroactive lump sum payment of RAA pension	May 24, 2018 203-18-2018
Hiring/Terminating Agents/Advisors					
Actuary	As required.	Clerk formulates advice	Board reviews advice	New contract approved.	November 30, 2022
Auditor	As required.	Clerk formulates advice	Board reviews advice	External auditor from the previous year retained.	March 17, 2024
Custodian	As required.	Clerk formulates advice	Board reviews advice	Contract is on-going	N/A
Investment Manager	As required.	Clerk formulates advice	Board reviews advice	Contract ongoing. No changes	November 30, 2022
Investment Consultant	As required.	Clerk formulates advice	Board reviews advice	New contract approved Jan 1, 2023, to Dec 31, 2027	November 30, 2022



Activity	Frequency	Initiation	Completion	Status	Board Minute or Meeting Date
Lawyer	As required.	Clerk formulates advice	Board reviews advice	Law Clerk provides service-Agreement to July 5, 2026	July, 2023

If you would like this information in another official language, call us.

English

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous.

Français

K1spin ki nitawihtin e n1h1yawihk oma acimowin, tipwasinan.

n1hithaw1win

ThchQ yatł k' D1 wegod1 newQ de, gots'o gonede.

Tt1chQ

?enhtt'(s Dene S4hne yatł t'a huts'elker xa beyayatl the?q -,at'e, nuwe ts'en y6tti.

Denes4tine

Edi gond1 dehgał got'1 zhatie k' edatt'eh enahddh nde naxets' d

Dene Zhatie

K'ahsh6 got'me xada k'e heden -,ed11} tl'e yenrnw(de dule.

Sahtuot'1n Vat:!

Jii gwandak izhii ginjlk vat'atr'ijqhch'uu zhit yinothan jl', diits'at ginohkhli.

Dinju Zhuh K'yuu

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqłuta.

Inuvialuktun

(^bd<J nn b \.._lLJ6\rc o^bnJc- JL_Jn^b, t>n^a.D^c >c_ iQ_ nc hukttut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.

Inuinnaqtun

Public Affairs and Communications: LA_PAC@ntassembly.ca



TERRITOIRES DU NORD-OUEST
ASSEMBLÉE
LÉGISLATIVE

RAPPORT ANNUEL

Régimes de retraite de l'Assemblée législative des
Territoires du Nord-Ouest

31 mars 2025

Message du président

Au nom du Bureau de régie, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel sur les activités liées à la *Loi sur les allocations de retraite des députés à l'Assemblée législative* et à la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Au cours de la période de douze mois se terminant le 31 mars 2025, les actifs accumulés au titre de la *Loi sur les allocations de retraite* et de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* ont généré un rendement respectif de 11,6 % et de 11,5 %, soit un rendement supérieur de 0,7 % et de 0,6 % par rapport à l'indice de référence. La valeur marchande des actifs combinés est d'environ 69,9 millions de dollars, ce qui appuie le paiement prévu des prestations promises et maintient un excédent de 7,4 millions de dollars. Conformément à la politique de financement, l'Assemblée législative a commencé à verser des cotisations aux régimes en 2018-2019 après une suspension des cotisations de plus de 20 ans.

Le Bureau de régie a la responsabilité fiduciaire de veiller à ce que les investissements effectués en vertu de ces lois soient réalisés de façon prudente et en fonction des besoins de ses membres. Le Bureau de régie est également responsable de toutes les questions administratives liées aux services de prestations en vertu des régimes. Ces responsabilités sont assumées dans le cadre de réunions régulières du Bureau de régie et sont déléguées à des conseillers externes et des membres du personnel de l'Assemblée législative. Au cours de la dernière année, les membres du Bureau de régie de la 20^e Assemblée législative se sont réunis trois fois pour discuter de questions liées aux régimes. Plus précisément, le Bureau a entrepris les activités suivantes :

- Présentation par Aon sur les mises à jour de la législation, des politiques et de la jurisprudence;
- Évaluation du rendement des actuaires, du conseiller en investissements, des gestionnaires en investissements, du vérificateur externe et du dépositaire du fonds;
- Examen de l'évaluation actuarielle du 1^{er} avril 2024 et approbation d'un barème des cotisations pour 2025-2028;
- Examen de l'énoncé des politiques et des procédures d'investissement et approbation des modifications de nature administrative et d'organisation proposées concernant le rééquilibrage des portefeuilles avec les gestionnaires en investissements.

Je tiens à remercier les autres membres du Bureau de régie pour leur diligence continue dans l'administration de vos régimes de retraite, et nous continuerons de nous rencontrer régulièrement pour nous assurer que nos obligations fiduciaires sont respectées.

Cordialement,

Shane Thompson
Président

Gouvernance

Conformément au paragraphe 4(4) de la *Loi sur les allocations de retraite des députés à l'Assemblée législative* et au paragraphe 2.1(1) de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite*, le Bureau de régie est responsable de l'administration des régimes de retraite des députés des Territoires du Nord-Ouest. Le Bureau est habilité par les lois à engager toute personne qu'il juge nécessaire pour appliquer les dispositions des régimes, et à engager les professionnels dont il a besoin pour obtenir des conseils et de l'aide.

Bureau de régie de la 20^e Assemblée

L'honorable Shane Thompson, président

L'honorable Caitlin Cleveland

L'honorable Caroline Wawzonek

Richard Edjericon

Robert Hawkins

Conseillers

Actuaires

Aon

Vérificateurs

Ashton Chartered Accountants

Dépositaire

Services mondiaux CIBC Mellon

Gestion des investissements

MFS Investment Management

Connor, Clark & Lunn

Description du régime

La *Loi sur les allocations de retraite* définit le régime de retraite agréé de base des députés soumis à l'impôt, auquel tous les membres doivent participer. La *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* prévoit un régime supplémentaire de retraite qui couvre les prestations du régime dépassant les niveaux de prestations autorisés en vertu des règles de l'impôt sur le revenu. La participation au régime établi par la seconde loi est facultative. Les dispositions relatives aux prestations du régime dépendent du meilleur salaire moyen du participant et des années de service reconnu par l'Assemblée législative. Les participants cotisent à hauteur de 6,5 % de leurs gains au régime de retraite et les participants qui choisissent d'adhérer au régime complémentaire cotisent 2,5 % de plus.

Les actifs en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite* sont détenus dans une fiducie et ne peuvent être utilisés que pour payer les prestations et les dépenses liées au régime, alors que les actifs en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires* font partie du Trésor public du gouvernement et pourraient être utilisés à tout moment à toute autre fin.

Activités du Bureau de régie

Activités administratives

Le Bureau de régie supervise tous les processus administratifs et opérationnels associés à la gestion des régimes afin de s'assurer qu'ils sont gérés conformément au manuel de gouvernance, aux dispositions des lois, ainsi qu'aux dispositions pertinentes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Chaque année, le Bureau veille à une gestion prudente des actifs et des passifs. L'annexe contient un tableau des activités du régime qui décrit en détail les activités du Bureau de régie du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

La réunion annuelle du Bureau de régie a eu lieu en novembre 2024 en compagnie de l'actuaire et du conseiller en investissement. Les membres ont été formés sur les deux régimes et sur leurs activités afin de pouvoir se décharger de leurs responsabilités en toute connaissance de cause. Les résultats de l'évaluation du 1^{er} avril 2024 ont également été présentés pendant cette réunion. En vertu de la stratégie recommandée dans la politique sur le financement, le Bureau a approuvé les cotisations aux régimes pour l'année 2024-2025.

Rapport sur l'administration

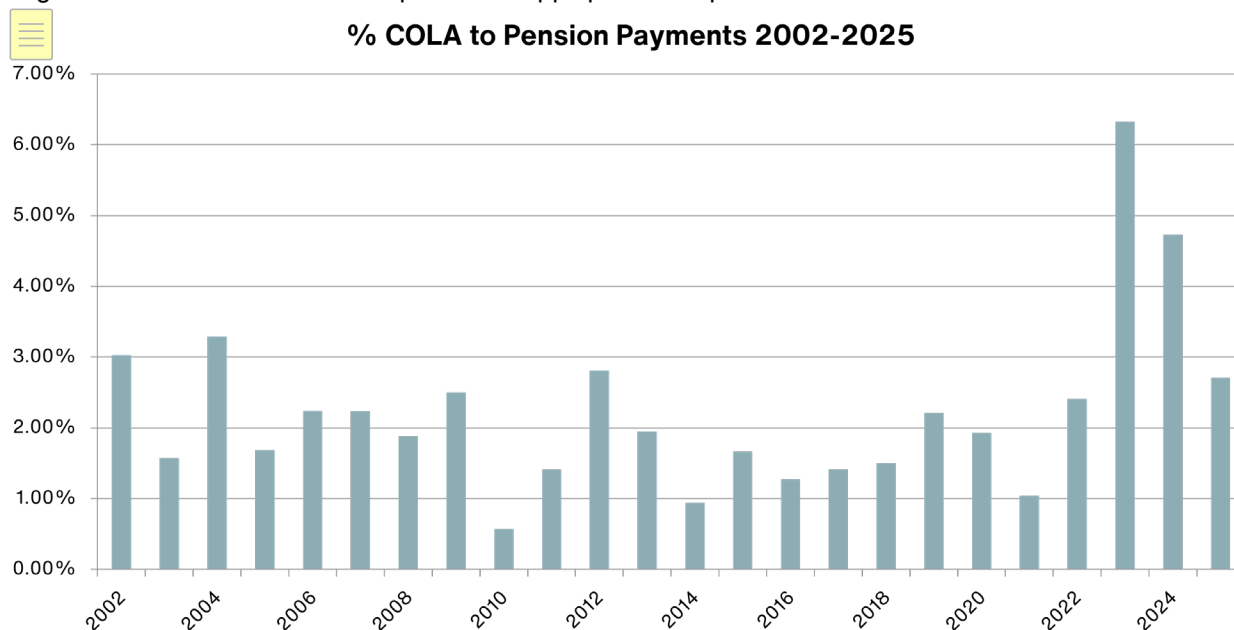
L'article 21 de la *Loi sur les allocations de retraite* et l'article 11.1 de la *Loi sur les allocations supplémentaires* exigent qu'un rapport sur l'administration des lois soit présenté à l'Assemblée pour chaque exercice financier. Le rapport résume les participants actifs, les participants inactifs et les actifs du régime. Le rapport du 31 mars 2025 devrait être déposé au cours de la session d'hiver et sera disponible sur le site Web de l'Assemblée législative sous l'onglet « Documents déposés ».

En date du 31 mars 2025, quarante-huit (48) anciens députés ou proches survivants d'anciens députés recevaient des allocations mensuelles au titre de la *Loi sur les allocations de retraite des députés à l'Assemblée législative* et soixante (60) au titre de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite*. Les renseignements sur les participants au 31 mars 2025 sont présentés dans le Tableau 1 : Sommaire des renseignements sur les participants.

Tableau 1 : Sommaire des renseignements sur les participants

	Loi sur les allocations de retraite	Loi sur les allocations supplémentaires
Députés actifs	19	19
Députés sans droits acquis différés	13	0
Pensionnés avec droits acquis différés	2	11
Pensionnés	48	60

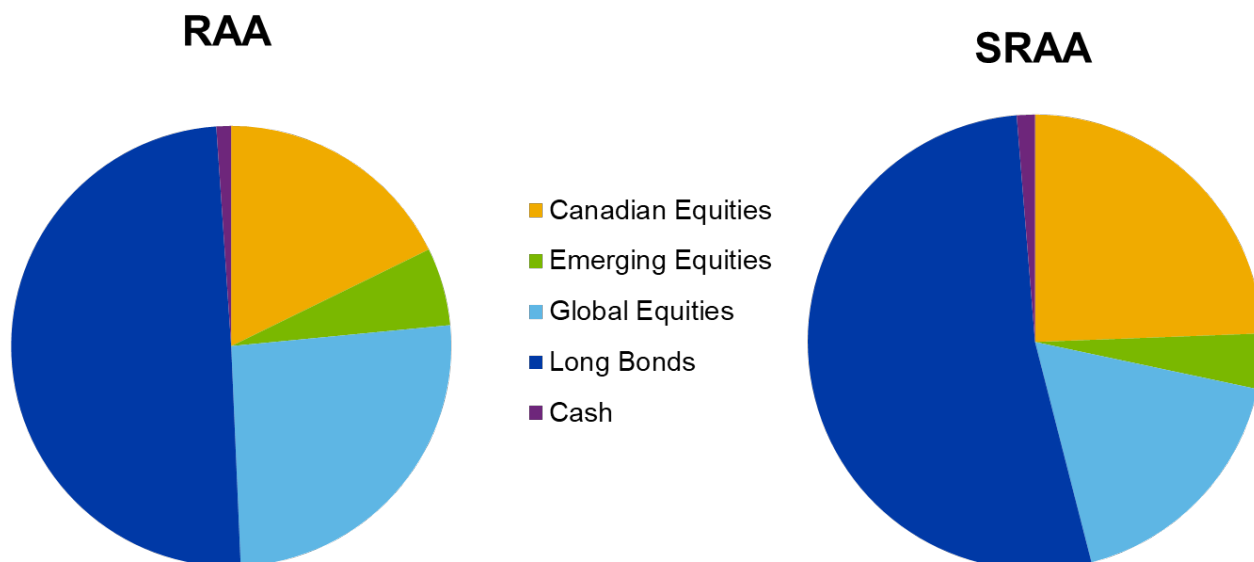
Le 1^{er} janvier de chaque année, les retraites sont majorées afin de tenir compte des variations du coût de la vie mesurées par l'indice moyen des prix à la consommation au 30 septembre de l'année précédente. L'augmentation du 1^{er} janvier 2025 était de 2,71 %. Le graphique ci-dessous présente un historique des augmentations du coût de la vie qui ont été appliquées aux prestations de retraite.



Gestion des investissements

Le Bureau de régie a recours aux services de deux sociétés de gestion en investissements pour placer les actifs au titre des lois. Chaque société place environ la moitié de l'actif au titre de la *Loi sur les allocations de retraite* et la moitié de l'actif au titre de la *Loi sur les allocations supplémentaires* dans plusieurs catégories d'actifs qui comprennent des fonds propres canadiens, américains et internationaux ainsi que des actifs à revenu fixe (p. ex., des obligations) pour assurer la diversification. Les deux sociétés se servent de styles de placement différents qui offrent une diversification supplémentaire des actifs des régimes de retraite de sorte que lorsque les actifs investis par une société n'offrent pas un très bon rendement, les actifs investis par l'autre société offriront, espérons-le, un meilleur rendement.

La composition de l'actif des fonds de pension au titre des deux lois au 31 mars 2025 est résumée dans le diagramme ci-dessous.



Rendement des investissements

Le rendement des fonds investis en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite* pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 était de 11,6 %, ce qui est supérieur au rendement de l'indice de référence de la politique, qui est de 11 %. Les capitaux propres canadiens ont généré un rendement inférieur ou ont atteint leurs indices de référence respectifs au cours de la dernière année, tandis que les capitaux propres mondiaux, les capitaux propres des marchés émergents, et les obligations à long terme (MFS et CC&L) ont produit un rendement supérieur à l'indice de référence. Pendant la période de quatre ans ayant pris fin le 31 mars 2025, le rendement annualisé était de 5,1 %, ce qui est supérieur de 0,4 % à l'indice de référence de 4,7 %.

% du rendement sur investissement	2025	2024
Rendement annuel	11,6	9,1
Indice de référence annuel	11,0	9,5
Rendement annualisé sur 4 ans	5,1	7,3
Indice de référence sur 4 ans	4,7	6,6

Le rendement des fonds investis en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires* pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 était de 11,5 %, ce qui est supérieur au rendement de l'indice de référence de la politique, qui est de 11 %. Les catégories d'actifs respectives ont obtenu un rendement semblable à celui des fonds investis au titre de la *Loi sur les allocations de retraite*. Pour la période de quatre ans ayant pris fin le 31 mars 2025, le rendement annualisé était de 4,8 %, ce qui est supérieur de

% du rendement sur
investissement

2025 2024

Rendement annuel	11,5	8,1
Indice de référence annuel	11,0	9,5
Rendement annualisé sur 4 ans	4,8	7,1
Indice de référence sur 4 ans	4,6	6,5

Faits saillants financiers

Au cours du présent exercice financier, il y a eu quelques changements parmi les membres. Un membre a été exclu du régime en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite* et a reçu un paiement forfaitaire unique. Le paiement des prestations de retraite a été relativement stable tout au long de l'année. Les revenus de placement et les cotisations des participants et de l'Assemblée étaient moins élevés que les prestations de retraite et les dépenses payées par le régime, ce qui a entraîné une diminution de la valeur globale du fonds. Le tableau ci-dessous résume la variation de la valeur marchande des actifs au cours de la dernière année.

	Loi sur les allocations de retraite	Loi sur les allocations supplémentaires
Valeur marchande au 31 mars 2024	26 205 301 \$	37 840 554 \$
Cotisations des membres	273 187	0
Transferts de régimes	(2 137 810)	2 137 828
Cotisations de l'Assemblée	856 000	988 000
Revenus de placement	2 781 345	4 568 472
Prestations de retraite	(1 199 251)	(1 842 186)
Paiements forfaitaires	(154 153)	0
Charges	(216 130)	(234 329)
Valeur marchande au 31 mars 2025	26 408 489 \$	43 458 339 \$

État de capitalisation

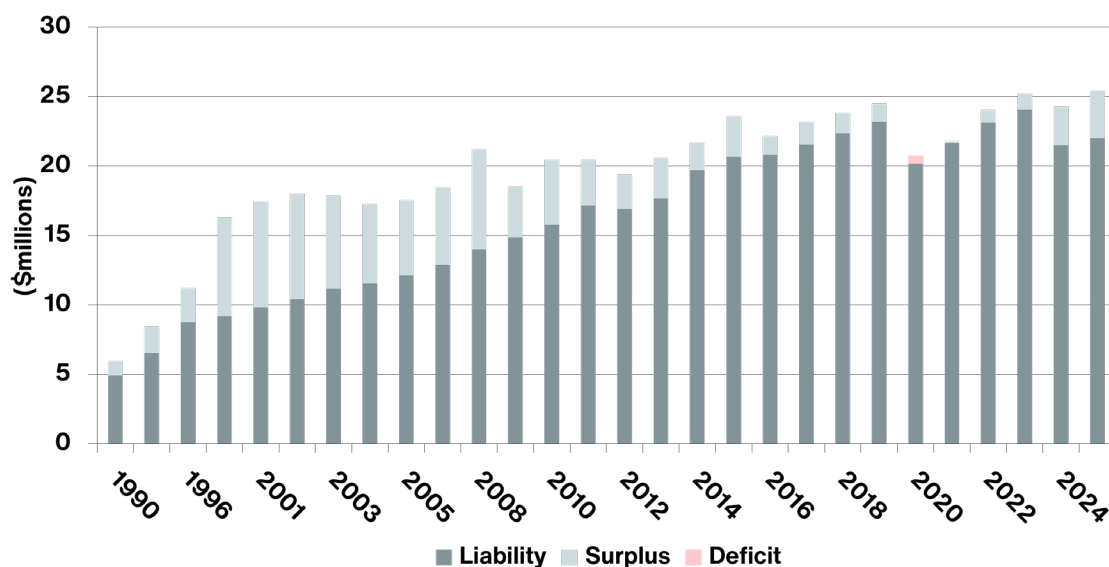
Aon, société d'actuaire indépendante, détermine l'état de capitalisation des régimes en comparant la valeur actuarielle des actifs investis à la valeur actuelle de toutes les prestations de retraite que les participants ont reçues et qu'ils sont censés recevoir à l'avenir.

Après chaque élection, une évaluation actuarielle complète du financement est effectuée pour chaque régime et des rapports officiels sont produits par les actuaires. Le rapport sur la *Loi sur les allocations de retraite* est déposé auprès de l'Agence du revenu du Canada, qui approuve la fourchette des cotisations pouvant être déposées dans le fonds du régime jusqu'au dépôt de la prochaine évaluation actuarielle officielle.

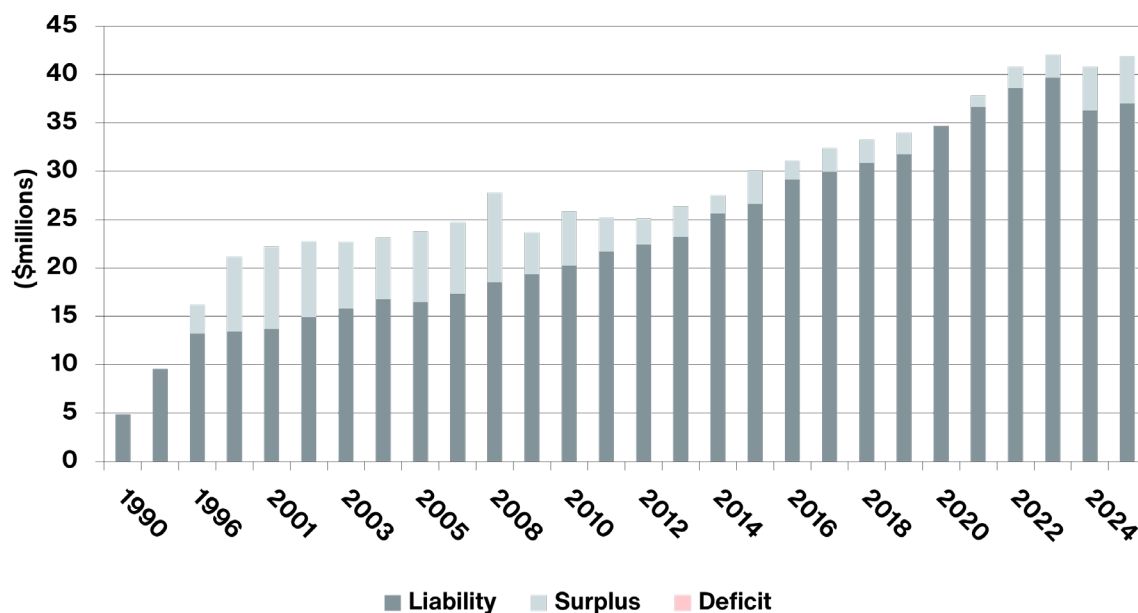
Aon a préparé une évaluation actuarielle en date du 1^{er} avril 2024 qui intègre les changements de députés à la suite des élections de novembre 2023, et qui met à jour les hypothèses pour rendre compte du marché actuel. Les résultats de cette évaluation ont été présentés au Bureau de régie à la réunion de novembre 2024.

Étant donné que les évaluations actuarielles officielles sont en général effectuées seulement à la suite de chaque élection, l'actuaire présente l'état de capitalisation estimé des régimes au Bureau de régie une fois par an. Les calculs actuariels du 31 mars 2025 confirmaient que les deux régimes sont en situation excédentaire. Au 31 mars 2025, le régime des allocations de retraite affichait un excédent estimé à 3,4 millions de dollars, avec une charge à payer de 22 millions. Le régime des allocations supplémentaires affichait un excédent estimé à 4 millions de dollars, avec une charge à payer de 37 millions. Ces évaluations reposent sur les mêmes hypothèses que celles de l'évaluation actuarielle du 1^{er} avril 2024. Les graphiques suivants résument l'estimation des charges à payer et de l'excédent depuis 1990 pour les deux régimes.

RAA Accrued Liability versus Surplus



SRAA Accrued Liability versus Surplus



Au cours des dernières années, le Bureau de régie a constaté une certaine stabilité du niveau de l'excédent, principalement en raison des rendements excédentaires des actifs. Le surplus historique a été utilisé pour permettre à l'Assemblée de suspendre ses cotisations. En d'autres termes, l'excédent a servi à payer les cotisations de l'Assemblée pour financer les nouvelles prestations reçues par les participants depuis plus d'une décennie. Le Bureau de régie a reconnu qu'à mesure que l'excédent serait épuisé, l'Assemblée serait tenue de recommencer à verser des cotisations par un apport en numéraire aux régimes. Le Bureau de régie a élaboré une politique officielle de financement pour orienter les décisions actuelles et futures des bureaux de régie sur le niveau approprié de cotisation et l'utilisation de l'excédent pour diminuer les montants de cotisation.

Vérification du fonds

Ashton Chartered Accountants a vérifié l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état des obligations au titre des prestations de retraite au 31 mars 2025. Les états financiers sont la responsabilité du Bureau de régie, et celle du vérificateur est d'exprimer une opinion sur ces derniers.

La vérification a été réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les vérificateurs ont déclaré que, à leur avis, les états présentent fidèlement, à tous les égards importants, l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 mars 2025 et l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice prenant fin à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Un exemplaire des états financiers vérifiés du Fonds des allocations de retraite de l'Assemblée législative est disponible sur le site Web de l'Assemblée législative sous l'onglet « Documents déposés ».

ANNEXE

Tableau des activités du régime — Exercice financier se terminant le 31 mars 2025

Activité	Fréquence	Début	Fin	État d'avancement	Procès-verbal ou date de la réunion du Bureau de régie
Mandat du Bureau de régie					
Rapport annuel sur la gouvernance	Annuel	Le sous-greffier pour les services aux députés et au secteur Prépare le rapport	Le Bureau de régie évalue le rapport et y donne suite.	Approuvé	28 novembre 2024
Auto-évaluation de la structure de gouvernance	Annuel	Le conseiller fournit les formulaires.	Le Bureau de régie termine l'évaluation.	Terminé	9 mars 2024
Plan stratégique et évaluation des risques	Tous les 3 à 4 ans	Le conseiller fournit des suggestions.	Le Bureau de régie détermine le plan stratégique et le plan de gestion des risques	Aucun changement à signaler	N/A
Évaluation du régime et des communications					
Évaluer le libellé du régime.	En cours	Le légiste-conseil surveille l'évolution de la situation.	Le Bureau de régie évalue les conseils.	Aucun changement à signaler	28 novembre 2024
Évaluer les relevés d'admissibilité des participants conformément à la législation sur les régimes de retraite.	En cours	L'administrateur du régime surveille la législation et prend en compte les commentaires des participants.	Le Bureau de régie reçoit des conseils et y donne suite.	Aucun changement à signaler	28 novembre 2024
Évaluer la déclaration des politiques et des objectifs d'investissement.	En cours	Le conseiller en investissements fournit des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils.	Approuvé	28 novembre 2024
Surveiller les lois sur les retraites et l'impôt.	En cours	L'actuaire informe le Bureau de régie des changements.	Le Bureau de régie évalue les conseils et y donne suite.	Aucun changement à signaler	28 novembre 2024
Surveiller la jurisprudence.	En cours	Le légiste-conseil et l'actuaire informent le Bureau de régie des faits nouveaux.	Le Bureau de régie évalue les conseils et y donne suite.	Aucun nouveau fait à traiter	28 novembre 2024
Financement du régime et comptabilité					

Évaluer la situation du financement.	Annuel	L'actuaire fournit des renseignements et des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils et établit les politiques.	Cotisations au fonds approuvées pour 2025-2026 à 2028-2029.	28 novembre 2024
--------------------------------------	--------	--	---	---	------------------

Activité	Fréquence	Début	Fin	État d'avancement	Procès-verbal ou date de la réunion du Bureau de régie
Déterminer la fréquence des rapports d'évaluation.	Annuel	L'actuaire donne des renseignements et des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils et établit les politiques.	Aucun changement à signaler	N/A
Approuver le rapport d'évaluation.	Selon les besoins	Actuary provides L'actuaire donne des renseignements et des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils et établit les politiques.	Aucun changement à signaler	28 novembre 2024
Approuver la méthode et les hypothèses actuarielles.	Selon les besoins	L'actuaire donne des renseignements et des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils et établit les politiques.	Aucun changement à signaler	28 novembre 2024
Approuver les états financiers.	Annuel	Le sous-greffier pour les services aux députés et au secteur prépare les états financiers.	Le Bureau de régie évalue et approuve les états financiers.	États financiers vérifiés et approuvés au 31 mars 2014	15 septembre 2024
Évaluer le rendement de l'actuaire.	Annuel	Le sous-greffier pour les services aux députés et au secteur rédige un rapport et formule des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils et détermine les mesures à prendre.	Le rendement convenu est suffisant.	28 novembre 2024
Évaluer le rendement du vérificateur externe.	Annuel	Le sous-greffier pour les services aux députés et au secteur rédige un rapport et formule des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils et détermine les mesures à prendre.	Le rendement convenu est suffisant.	28 novembre 2024
Rendement de la gestion des actifs					
Surveiller le rendement des placements.	En cours	Le conseiller en investissements fournit des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils et détermine les mesures à prendre.	Le rendement convenu est suffisant.	28 novembre 2024
Confirmer ou modifier la stratégie de placement.	En cours	Le conseiller en investissements fournit des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils et détermine les mesures à prendre.	Aucun changement requis	28 novembre 2024

Activité	Fréquence	Début	Fin	État d'avancement	Procès-verbal ou date de la réunion du Bureau de régie
Évaluer le contenu et la pertinence de l'Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP).	Au moins une fois par année	Le conseiller en investissements fournit des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils et détermine les mesures à prendre.		28 novembre 2024
Évaluer la structure de gestion des investissements	Annuel	Le conseiller en investissements fournit des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils et détermine les mesures à prendre.	Il est conseillé de consolider les portefeuilles au titre des deux lois auprès d'un seul gestionnaire d'investissements, CC&L. Le Bureau maintient le statu quo.	28 novembre 2024
■ Approuver la composition de l'actif. ■ Approuver les indices de référence.					

Activité	Fréquence	Début	Fin	État d'avancement	Procès-verbal ou date de la réunion du Bureau de régie
■ Approuver les restrictions d'investissement et les normes de qualité. ■ Approuver les placements à l'extérieur des catégories d'actif de nature mineure et temporaire. ■ Approuver les placements qui ne figurent pas dans la liste des placements admissibles.					
■ Approuver le prêt de titres.					
Évaluer le rendement des gestionnaires en investissements.	Annuel	Le conseiller en investissements fournit des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils et détermine les mesures à prendre.	Le rendement convenu est suffisant.	28 novembre 2024

Activité	Fréquence	Début	Fin	État d'avancement	Procès-verbal ou date de la réunion du Bureau de régie
Évaluer le rendement du dépositaire du fonds.	Annuel	Le sous-greffier pour les services aux députés et au secteur formule des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils et détermine les mesures à prendre.	Le rendement convenu est suffisant.	28 novembre 2024
Évaluer le rendement du conseiller en investissements.	Annuel	Le sous-greffier pour les services aux députés et au secteur formule des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils et détermine les mesures à prendre.	Le rendement convenu est suffisant.	28 novembre 2024
Administration					
Fournir des interprétations du régime et d'autres directives au besoin à l'administrateur.	Selon les besoins	Le légiste-conseil donne des conseils au besoin.	Le Bureau de régie évalue les conseils fournis.	Non requis	N/A
Communication					
Contenu des documents de communication (déclarations annuelles)	En cours	L'administrateur du régime prépare les modifications aux documents.	Le Bureau de régie évalue et approuve les changements.	Le Bureau de régie approuve les énoncés sur les prestations de retraite des participants.	28 novembre 2024

Activité	Fréquence	Début	Fin	État d'avancement	Procès-verbal ou date de la réunion du Bureau de régie
Distribution de documents aux participants au régime	En cours	Administrateur du régime	Le Bureau de régie surveille la qualité et la rapidité des mesures.	Rapports de gouvernance et d'administration déposés une fois approuvés par le Bureau de régie. Les rapports sur la gouvernance sont envoyés aux anciens participants avec les relevés annuels de retraite.	15 novembre 2024
Commentaires des participants	En cours	L'administrateur du régime surveille et conseille le Bureau de régie.	Le Bureau de régie évalue les conseils.	Une ancienne députée (Marie-Jewell) demande un paiement forfaitaire rétroactif au titre du régime de la <i>Loi sur les allocations de retraite</i> .	24 mai 2018 203-18-2018
Embauche et licenciement d'agents et de conseillers					
Actuaire	Selon les besoins	Le greffier formule des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils.	Nouveau contrat approuvé	30 novembre 2022
Vérificateur	Selon les besoins	Le greffier formule des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils.	Vérificateur externe de l'exercice précédent retenu.	17 mars 2024
Dépositaire	Selon les besoins	Le greffier formule des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils.	Contrat en cours	N/A
Gestion des investissements	Selon les besoins	Le greffier formule des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils.	Contrat en cours. Aucun	30 novembre 2022

Activité	Fréquence	Début	Fin	État d'avancement	Procès-verbal ou date de la réunion du Bureau de régie
				changeme nt	
Conseiller en investissements	Selon les besoins	Le greffier formule des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils.	Nouveau contrat approuvé le 1 ^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027	30 novembre 2022
Avocat	Selon les besoins	Le greffier formule des conseils.	Le Bureau de régie évalue les conseils.	Le légiste-conseil fournit des services. Contrat jusqu'au 5 juillet 2026	Juillet 2023

If you would like this information in another official language, call us.

French

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous.

Français

K1spin ki nitawihntin e n1h1yawihk oma acimowin, tipwasinan.

n1hithaw1win

ThchQ yat! k' D1 wegod 1 newQ de, gots'o gonede.

Tt1chQ

?enhtt'(s Dene S4hne yat! t'a huts'elker xa beyayatl the?q -,;at'e, nuwe ts'en y6tti.

Denes4tine

Edi gond1 dehga got'1 zhatie k' edatt'eh enahddh nde naxets' zhi

Dene Zhatie

K'ahsh6 got'me xada k'e heden -;ed11} tl'e yenrnw n(de dule.

Sahtuot'1n at :!

Jii gwandak izhii ginjlk vat'atr'ijqhch'uu zhit yinothan jl', diits'at ginohkhli.

Dinju Zhuh K'yuu

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqluta.

Inuvialuktun

(bd<J nn b /.._IJ6\rc obnJc- JL_Jnb, t> na..DC t> c _.._ia.Q_ Jnc.

Inuktitut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.

Inuinnaqtun

Relations publiques et communications : LA_PAC@ntassembly.ca